

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune du MONT-SAINT-MICHEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Le Mont-Saint-Michel, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'Estouteville, sous la présidence de Monsieur Jacques BONO, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BONO Jacques	GUICHARS Hervé	
GALTON Yan	NOLLEAU Philippe	ROUX Nelly

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

GIRON Rémi	RIDEL François, excusé
------------	------------------------

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M Guichard Hervé

Nombre de membres en exercice : 7
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5
Quorum : 4

Convocation : 08/09/2024

Affichage : 07/10/2024

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- ◆ **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- ◆ **Administration générale :**
 - Adressage : Ajout de la dénomination des lieux-dits
 - Adressage : Choix des plaques de rue
- ◆ **Patrimoine communal :**
 - Truie qui file : Choix d'aménagement de la Truie qui file
 - Truie qui file : Lancement de la consultation pour la réalisation des travaux
 - Bombarde : Création et acquisition des supports
- ◆ **Environnement :**
 - Aménagement des ilots compacteurs intra-muros : Lancement du projet et acquisition des compacteurs
- ◆ **Relations internationales :**
 - Demande de jumelage avec la sacra di San Michele dans le Piémont (Italie)
- ◆ **Finances et fiscalité :**
 - Décision modificative budgétaire n°1
 - Remboursement d'un titre de transport non utilisé
 - Remboursement frais de mission de M le Maire pour se rendre au discours de J. Biden
 - Exonération de la taxe foncière en zone France Ruralités Revitalisation
- ◆ **Questions diverses**

32/2024 – Procès-verbaux des séances du 2 avril 2024 et du 14 mai 2024

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

33/2024 - Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M le Maire informe le conseil municipal des décisions suivantes :

- Le refus de l'exercice du droit de préemption sur la parcelle cadastrée AB93, présenté par la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

34/2024 – Adressage : Ajout de la dénomination des lieux dits

Ajout de trois lieux-dits (Fontaine Saint-Aubert, Chapelle Saint-Aubert et Esplanade) :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

35/2024 – Adressage : Choix des plaques

Modèle présenté en concertation en l'architecte des bâtiments de France :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

36/2024 - Patrimoine : Choix d'aménagement du bâtiment de la Truie qui file

Demande d'un troisième scénario : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Patrimoine : Lancement de la consultation pour la réalisation des travaux

Ce point est ajourné dans l'attente du troisième scénario d'aménagement sollicité par le conseil municipal.

37/2024 – Patrimoine : Bombardes

Demande de conception et d'acquisition de socles/berceaux d'accueil des bombardes :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

38/2024 – Environnement : Mission Assistance à maîtrise d'ouvrage - Lancement du projet d'aménagement et d'acquisition des ilots compacteurs intra-muros

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

39/2024 – Relations internationales : Demande de jumelage avec la sacra di San Michele dans le Piémont (Italie)

Accord de principe et symbolique, sans engagement d'échanges : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

40/2024 – Finance : Décision modificative budgétaire n°1

Ouverture de crédits au chapitre 041 (opération d'ordre budgétaire) pour un montant de 12360€ :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

41/2024 – Finance : Remboursement d'un titre de transport non utilisé

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

42/2024 – Finance – Remboursement de frais mission de M le Maire pour se rendre au discours de Joe Biden

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

43/2024 – Exonération de la taxe foncière en Zone France Ruralités Revitalisation

REFUSÉ A L'UNANIMITÉ